
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RESILUX SA
RENOUVELLEMENT DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF
NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT NON EXÉCUTIF

Wetteren, Belgique – 26 avril 2011 – 6h00 CET.

Le Conseil d'Administration de Resilux SA, suivant en cela l'avis du Comité de rémunération et nomination, proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires, qui se tiendra le 20 mai 2011 (à 15 heures), (le renouvellement de) la nomination des administrateurs suivants :

a) FVDH BEHEER SPRL, représentée par Francis Vanderhoydonck, en qualité d'administrateur non exécutif.

Francis Vanderhoydonck qui, en sa qualité de représentant de ASIT SPRL, Francis Vanderhoydonck SPRL et FVDH BEHEER SPRL, siège depuis le 19 novembre 1999 en tant qu'administrateur indépendant non exécutif au Conseil d'Administration et dont le mandat vient à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2011, se déclare rééligible en tant qu'administrateur non exécutif en sa qualité de représentant de FVDH BEHEER SPRL, pour un mandat de quatre ans commençant à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2011 et se terminant à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2015.

Le mandat renouvelé ne répond plus aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance qui sont prévus à l'article 526 ter du Code des sociétés et de la Charte de gouvernance d'entreprise de la société.

b) Monsieur Chris Van Doorslaer en tant qu'administrateur indépendant non exécutif, pour un mandat de quatre ans commençant à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2011 et se terminant à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2015.

Le mandat de Chris Van Doorslaer répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance qui sont prévus à l'article 526 ter du Code des sociétés et de la Charte de gouvernance d'entreprise de la société. En outre, Monsieur Chris Van Doorslaer a expressément déclaré qu'il n'entretient aucune relation avec une quelconque société qui soit de nature à compromettre son indépendance ; le Conseil d'Administration se rallie à cette déclaration.

Chris Van Doorslaer, né en 1961, est Ingénieur Civil en Electrotechnique et Mécanique (RUGent), Licencié en Gestion (Vlerick Management School), détient un Master of Business Administration (Flanders Business School) et est Lauréat Gestion Export (Antwerp Management School). Il a commencé sa carrière chez Unilever, avant d'assumer diverses fonctions de gestion chez Fiskars entre 1989 et 1997. Depuis 1997, il est CEO de Cartamundi, leader mondial dans le secteur des cartes à jouer et des cartes pour jeux de société. Il exerce également un mandat d'administrateur auprès de Miko SA et d'Omega Pharma SA, et est membre du comité de protection d'Ingobyi asbl.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Administration estime que ces deux personnes disposent de la formation, de l'expertise, de l'expérience et des connaissances requises pour la fonction de membre du Conseil d'Administration et que leur expérience et leurs connaissances sont au moins complémentaires à celles des autres membres du Conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est dès lors convaincu que ces personnes, du fait de leurs qualités professionnelles et de leur expertise, apporteront une contribution essentielle à la société.

Du fait de cette nomination et de ce renouvellement de nomination proposés, Resilux SA continue de répondre aux dispositions imposées par le droit des sociétés belge et aux directives prescrites par le Code belge de gouvernance d'entreprise en ce qui concerne la composition du Conseil d'Administration et des comités qu'il met en place.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Resilux SA - Dirk De Cuyper

RESILUX SA est une entreprise spécialisée dans la production et la vente de préformes et bouteilles PET. Ces préformes et bouteilles sont utilisées pour le conditionnement d'eaux, de boissons rafraichissantes, d'huiles alimentaires, de ketchup, de détergents, de lait, de bières, de vin, de jus de fruits, et d'autres liquides. L'entreprise, au départ familiale, a été fondée en 1994 et est cotée à Euronext Bruxelles depuis le 3 octobre 1997. RESILUX possède des unités de production en Belgique, en Espagne, en Suisse, en Grèce, en Russie, en Hongrie et aux États-Unis.